



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARES, dûment convoqué, s'est réuni en Session ordinaire, à la Salle Brémontier, sous la Présidence de Monsieur Xavier DANEY, Maire,

OBJET :

Désignation des délégués de la Commune dans les organismes extérieurs.

ETAIENT PRESENTS :

M. DANEY – M. BAILLIEUX – Mme BOUE-MANDIL RAYMOND – M. CHAMBOLLE – Mme DUMARTIN – M. CAZANOBE – Mmes CHAIGNEAU – PRIETO – M. BERRY – Mmes PEYREBRUNE – REINAULD – M. SEIGNEURIN – Mme HARDOUIN-DUPARC – MM. LADEN – LARMINACH – Mmes MACDONALD – DURANTE – MERIT – MURET- BONNE – MM. PASQUET – MARTIN – LALANNE-MEUNIER – ESPLANDIU – Mme LASNE – M. DAVID

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PASQUALINI-ADAMO à M. DANEY – Mme DESTOUESSE à M. DAVID -

ETAIT ABSENTE : Mme LE BIHAN

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme MURET et pour secrétaire suppléant M. MARTIN.

Rapporteur : Monsieur DANEY

Les Conseils Municipaux disposent, en vertu de l'article L 5211-8 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un « délai raisonnable », à compter de la date de leur première séance au cours de laquelle il aura été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes, pour élire leurs délégués qui siégeront dans les comités syndicaux.

Afin de permettre la mise en place des différents Comités ou Conseils dans les meilleurs délais, je vous invite à désigner les représentants de notre Commune.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués doivent être élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a alors lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Toutefois le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Nous allons procéder aujourd'hui à l'élection de nos différents délégués.

L'ensemble des élus décident d'effectuer ce vote à main levée.

S.I.E. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION) :
2 délégués titulaires

Conseillers ayant fait acte de candidature :

- M. DANEY Xavier
- M. LARMINACH Pascal
- M. ESPLANDIU Christian

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

- M. DANEY Xavier : **Pour : 24**
Contre : 0
Abstentions : 4
- M. LARMINACH Pascal : **Pour : 24**
Contre : 0
Abstentions : 4
- M. ESPLANDIU Christian : **Pour : 3**
Contre : 0
Abstentions : 25

MM. DANEY Xavier et LARMINACH Pascal ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont désignés comme délégués titulaires de la Commune auprès du S.I.E.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'ANDERNOS:
2 délégués titulaires

- M. LARMINACH Pascal
- Mme DURANTE Delphine
- Mme LASNE Christiane

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

- M. LARMINACH Pascal : **Pour : 24**
Contre : 0
Abstentions : 4
- Mme DURANTE Delphine : **Pour : 24**
Contre : 0
Abstentions : 4
- Mme LASNE Christiane : **Pour : 3**
Contre : 0
Abstentions : 25

M. LARMINACH Pascal et Mme DURANTE Delphine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont désignés comme délégués titulaires de la Commune auprès du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'ANDERNOS.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE NORD BASSIN :
2 délégués titulaires**

- Mme MERIT Laetitia
- Mme MACDONALD Karine
- Mme LASNE Christiane

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

- Mme MERIT Laetitia : **Pour : 24**
Contre : 0
Abstentions : 4
- Mme MACDONALD Karine : **Pour : 24**
Contre : 0
Abstentions : 4
- Mme LASNE Christiane : **Pour : 3**
Contre : 0
Abstentions : 25

Mme MERIT Laetitia et Mme MACDONALD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont désignées comme déléguées titulaires de la Commune auprès du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE NORD BASSIN.

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DU BASSIN D'ARCACHON
1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant**

Conseillers ayant fait acte de candidature :

⇒ En qualité de Titulaire :

- M. DANAY Xavier

⇒ En qualité de Suppléant :

- M. PASQUET Loïc
- M. DAVID Philippe

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

- M. DANAY Xavier : **Pour : 24**
Contre : 0
Abstentions : 4
- M. PASQUET Loïc : **Pour : 24**
Contre : 0
Abstentions : 4
- M. DAVID Philippe : **Pour : 2**
Contre : 0
Abstentions : 26

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

SLOW

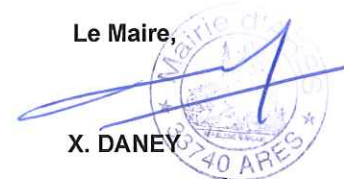
ID : 033-213300114-20200620-06_04_2020-DE

M. DANEY Xavier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désigné comme délégué titulaire de la Commune auprès du SYNDICAT MIXTE DES PORTS DU BASSIN D'ARCACHON

M. PASQUET Loïc. ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désigné comme délégué suppléant de la Commune auprès du SYNDICAT MIXTE DES PORTS DU BASSIN D'ARCACHON

ARES, le 19 Juin 2020

Le Maire,

A circular official stamp of the Mayor of Ares, France. The stamp contains the text "Maire de" at the top, "13740 ARES" at the bottom, and a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

X. DANEY